

Actes de la Soirée d'hommage aux Justes de Suisse



Qui sauve une vie sauve l'univers tout entier...



Actes de la Soirée d'hommage aux Justes de Suisse

Soirée du Lundi 28 janvier 2008



Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation
40, rue du Stand – Case Postale 5020 – 1211 Genève 11
Tél. 022 321 48 78 – fax: 022 321 55 28 – cicad@cicad.ch – www.cicad.ch



Sommaire

Présentation, par Irma Danon

Maître de cérémonie, journaliste 4

Message de bienvenue, M^e Philippe A. Grumbach,

Président de la CICAD 5

Message de M. Charles Beer,

Conseiller d'Etat, Président du Département
de l'Instruction publique (DIP) de Genève 8

Message de M. Pascal Couchepin,

Président de la Confédération, Chef du Département fédéral de l'Intérieur 11

Témoignages de Mme Hanne Liebmann et de M. August Bohny,

Juste parmi les Nations

Questions et traductions par M. Pierre Sauvage,

Président de l'Association des Amis du Chambon 14

Message du Dr Rolf Bloch, Président du Comité Yad Vashem Suisse

17

Message de M. François Wisard,

Chef du Service historique du Département fédéral
des Affaires étrangères (DFAE), auteur de l'ouvrage édité par la CICAD
«Les Justes Suisses» 19

Message de Mme Françoise Saudan,

ancienne conseillère aux Etats,
ancienne Présidente de la Commission de Grâce et de Réhabilitation 22

Message de M. Bernard Wicht,

membre du Comité de direction du Secrétariat général de la Conférence
suisse des Directeurs Cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP),
Chef de l'Unité de coordination Culture & Société, organisations internationales 24

Message de M. Jacques Pitteloud,

Chef du Secrétariat politique du DFAE,
Chef de la délégation suisse auprès de l'ITF (Task Force for International
Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research) 26

Conclusion et remerciements par M^e Philippe A. Grumbach,

Président de la CICAD 29

Remise des prix

31

Une soirée riche de rencontres

32

Revue de presse

34

Les musiciens et les chœurs

36

Présentation

par Irma Danon

Maître de cérémonie, journaliste



C'est la première fois que l'on rend hommage en Suisse à des hommes et à des femmes qui ont risqué leur vie pour sauver des Juifs. Ces héros que l'on appelle des Justes. C'est leur soirée ce soir, une soirée hautement symbolique. Et, vous le voyez, le premier symbole a commencé avec la réunion de ces deux chorales, la chorale de l'école des Coudriers ainsi que [celle des] élèves de la communauté juive de Genève.

Ce soir, nous allons partager des témoignages, des témoignages de Justes, des gens qui ont mis leur vie en péril. Et nous allons vivre un moment fort, un moment de retrouvailles, avec une femme qui a été sauvée par un Juste. Ce soir, ils sont là tous les deux, et ensemble, on va vivre ces retrouvailles.

Mais permettez-moi de commencer cette soirée comme il se doit. Monsieur le Président de la Confédération helvétique, Mesdames, Messieurs je vous souhaite une très belle soirée instructive et je vous demande d'accueillir celui sans qui cette soirée n'aurait pu être possible, le Président de la CICAD, Maître Philippe Grumbach.

Discours de bienvenue

M^e Philippe A. Grumbach,
Président de la CICAD

Permettez-moi, au nom de la CICAD, de vous souhaiter une chaleureuse bienvenue. Nous vous remercions d'être venus si nombreux, ce soir, pour commémorer un événement exceptionnel.

Nous tenons à remercier bien vivement M. Pascal Couchebin, Président de la Confédération helvétique, qui nous honore de sa présence à l'occasion de cette soirée d'hommage aux Justes de Suisse.

Votre présence, Monsieur le Président, confère à cet événement un caractère particulier: le premier hommage de notre pays à ces héros qui font l'honneur de la Suisse.

Alors que nous évoquons ces jours la mémoire de millions d'hommes, de femmes et d'enfants assassinés parce que nés juifs, nous ne pouvons oublier les actes de ces héros.

Nous nous référons ici à ces hommes et à ces femmes qui, comme le rappela Simone Veil, étaient «*citadins ou ruraux, athées ou croyants, jeunes ou vieux, riches ou pauvres*».

Ces hommes et ces femmes étaient des officiels, des membres du Clergé ou de simples citoyens.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, la Suisse condamna pénalement ceux qui participèrent à des actions ou des combats dirigés contre le nazisme et le fascisme.

Il aura fallu attendre l'année 2003 pour que le Parlement suisse vote une loi, dont l'objet était de réhabiliter les personnes condamnées pour avoir porté secours aux réfugiés persécutés par le régime nazi. Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2004.

Notre présence à tous, ce soir, est le témoignage de notre immense reconnaissance à tous ceux qui, face à la volonté exterminatrice nazie, ont opté pour l'aide et ont, ainsi, «*offert la vie à leurs protégés, la survie au monde et une raison de vivre à l'humanité*».

M. François Wisard, historien, souligne qu'en ayant sauvé des Juifs au péril de leur vie, les Justes ont maintenu la flamme de l'espérance de l'humanité au milieu d'une Europe en proie à la folie destructrice des nazis et de ceux qui les soutenaient.

Nous, Juifs de Suisse, tenons à témoigner notre profonde gratitude aux Justes, à ces héros connus ou méconnus qui, par leurs actes de courage, permirent à nos coreligionnaires d'échapper à la mort.

Vous, qui avez apporté du réconfort et de l'amour à ceux qui vivaient dans l'angoisse de l'arrestation et de l'extermination, vous n'avez écouté que votre conscience et avez bravé les ordres et les commandements.



«Nous, Juifs de Suisse, tenons à témoigner notre profonde gratitude aux Justes, à ces héros connus ou méconnus qui, par leurs actes de courage, permirent à nos coreligionnaires d'échapper à la mort.»

Mesdames et Messieurs, qui sont les Justes et combien étaient-ils? Nous ne le savons et ne le saurons jamais, leur pudeur les poussant à refuser tous les honneurs. C'est pourquoi, il était de notre responsabilité, au nom des valeurs que nous défendons, de rendre hommage aux Justes car le courage dont ils ont fait montre constitue une formidable source d'espoir et d'espérance.

Notre reconnaissance s'adresse à tous ces anonymes ou officiels suisses, proclamés «Justes parmi les nations», tels que:

- Carl Lutz, Consul de Suisse à Budapest en 1944/45, qui sauva des dizaines de milliers de Juifs voués à l'anéantissement par les nazis;
- Paul Grüninger, Commandant de la police du canton de Saint-Gall, qui n'hésita pas à désobéir aux directives fédérales pour sauver des centaines de Juifs d'Allemagne et d'Autriche;
- Roland de Pury, pasteur à Lyon; il hébergea de nombreux Juifs avant qu'ils ne tentent de passer en Suisse; il collabora avec la Résistance;
- les gendarmes genevois Alfred Masson et Marius Wulliamot, qui permirent en décembre 1942 le passage de la frontière à la famille Kanter; ces derniers échappèrent ainsi aux rafles qui étaient organisées en France.



Milorad Tasic



August Bohny

Rendre hommage aux Justes de Suisse constitue pour nous une exigence.

C'est avec une émotion toute particulière que nous saluons et rendons hommage à MM. Milorad Tasic et August Bohny, Justes de Suisse, qui nous font l'amitié et l'immense honneur d'être présents parmi nous ce soir.

Ils ont été honorés par Yad Vashem respectivement en 1978 et 1990.

M. Bohny s'exprimera tout à l'heure.

Le *Talmud* nous rappelle que «*celui qui sauve un être humain, sauve l'Univers tout entier*».

Rendre hommage aux Justes de Suisse constitue pour nous une exigence.

Raconter leur histoire, c'est souligner qu'il n'y a jamais d'excuse valable pour la lâcheté, le renoncement ou l'indifférence quand la vie d'un homme est en jeu, quand nos principes les plus fondamentaux sont menacés.

Les Justes nous disent: «*Ce que j'ai fait, c'est aider quelqu'un qui avait besoin de moi. Ce que j'ai fait, c'est tout simplement me comporter en être humain. Ce que j'ai fait, n'importe qui aurait pu le faire, n'importe qui aurait dû le faire*».

Ce qui est remarquable dans l'action des Justes, c'est que ces gens, au lieu de fermer les yeux comme tant d'autres, décidèrent, au péril de leur vie, de choisir le bien contre le mal, l'action contre la passivité, l'héroïsme contre la lâcheté.



Ainsi que le rappela le Président du Memorial de la Shoah de Paris, Eric de Rothschild, à l'occasion de l'inauguration du Mur des Justes le 14 juin 2006:

«l'Histoire des Justes est essentielle; elle démontre qu'une autre voie était possible, elle nous permet de nous réconcilier avec le genre humain, particulièrement mis à mal à travers la Shoah et constitue également un formidable message pour le présent».

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à M. François Wisard, auteur de l'ouvrage «Les Justes suisses». Son travail acharné et ses recherches ont contribué à préserver la mémoire de tous les Justes de Suisse. Son ouvrage constituera un formidable outil pédagogique, puisqu'il sera largement diffusé dans les établissements scolaires.

Nous, qui demeurons hantés et habités par le souvenir de nos proches disparus victimes de la barbarie nazie, et demeurés sans sépulture, pour tous ceux qui veulent un monde meilleur, plus juste et plus fraternel, débarrassé du poison de l'antisémitisme, du racisme, de la xénophobie et de la haine, nous disons aux Justes de Suisse merci du fond du cœur.

Le courage et l'action des Justes sont une admirable leçon d'humanité pour nos générations et les générations futures.

Qu'ils ne soient jamais oubliés!

«Nous, qui demeurons hantés et habités par le souvenir de nos proches disparus victimes de la barbarie nazie, et demeurés sans sépulture, pour tous ceux qui veulent un monde meilleur, plus juste et plus fraternel, débarrassé du poison de l'antisémitisme, du racisme, de la xénophobie et de la haine, nous disons aux Justes de Suisse merci du fond du cœur.»

Discours de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, Président du Département de l'Instruction publique (DIP) de Genève

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole en ce début de soirée consacrée aux Justes de Suisse et à la reconnaissance que tout un pays, toute une région, leur doit.



J'aimerais dire que j'interviens ici au nom du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et que j'interviens également au nom de la Conférence des Directeurs de l'Instruction Publique de Suisse, c'est-à-dire au nom de mes collègues des différents Départements de l'Instruction Publique de Suisse.

Mesdames et Messieurs, la question de la transmission est une question qui nous interroge et qui m'interpelle au plus haut point. J'aimerais, en tout état de cause, en premier lieu, vous dire qu'il n'y a, selon moi, aucune facilité à pouvoir transmettre le savoir; transmettre ce qu'il y a à la fois de plus rude, de plus destructeur et de plus criminel dans l'histoire humaine et en même temps ce qu'il y a de plus juste et de plus noble.

Aucun décret présidentiel, aucun décret ministériel ne saurait se substituer à la responsabilité des enseignants, à la responsabilité de tout un corps, de toute une communauté éducative, qui a la charge non seulement de transmettre des connaissances, mais également des compétences à l'ensemble des élèves qui leur sont confiés.

Nous vivons aujourd'hui la cinquième Journée de la Mémoire, cinquième Journée de la Mémoire qui, vous le savez, est organisée au niveau européen. Cette Journée de la Mémoire me permet de relever un certain nombre d'initiatives prises par le Département de l'Instruction Publique en matière de transmission.

Aujourd'hui, j'inaugurais il y a de cela quelques heures, une exposition qui vient de la Maison d'Izieu. J'ai demandé personnellement qu'elle soit mise à disposition des élèves genevois et je remercie celui qui en a pris la responsabilité, le directeur du Collège et Ecole de Commerce Emilie-Gourd.

En effet, à travers cette exposition, réalisée par des lycéens, allemands et français, on a reconstitué tout le parcours des enfants qui échouèrent d'abord à Izieu avant de terminer assassinés à Birkenau.

Il s'agit de l'exposition qui s'appelle «*Mannheim – Izieu – Auschwitz*», exposition que je me permets également chaleureusement de vous recommander.

Cette exposition, nous l'avons visitée avec l'ensemble du Conseil d'Etat genevois à l'occasion d'une retraite. J'aimerais dire que, pour tout le monde, dirigeants, élèves, enseignants: il y a toujours non seulement à apprendre, à se souvenir, et nécessairement l'obligation de faire face à nos responsabilités.

Mais je suis, et je dois vous le dire, particulièrement troublé lorsque l'on demande de pouvoir transmettre autre chose que des connaissances à travers une période qui fut si tragique dans l'histoire de l'Humanité. Transmettre cela, en même temps, c'est transmettre une volonté d'attente des générations futures qu'elles ne puissent pas s'engager dans une voie aussi désastreuse que celle que connaît l'Europe en 1933 avec l'avènement du nazisme.

Comment faire cela?

J'aimerais simplement dire qu'un regard sur l'ensemble de l'existence des Justes nous démontre une chose, particulièrement importante, c'est qu'il n'y a pas de parcours qui vaccine contre l'égarement, contre l'errance contre la complicité, puis contre le crime.

Il y a parmi ces Justes, parmi ces Justes suisses, des gens qui proviennent de tous les milieux, de toutes les confessions, de toutes les origines politiques, des citoyens ordinaires, que rien ne préparait à un héroïsme, qu'ils ont de la peine à reconnaître comme tel.

Il est souvent difficile de se rendre compte au moment où nous sommes en train de glisser vers quelque chose d'incompréhensible.

Je regrette que l'ensemble de ces élèves que nous avons la charge d'éduquer à Genève ne puissent pas vivre cette soirée, car ils devraient connaître l'ensemble de l'engagement de ces Justes, l'ensemble des Justes de notre pays, l'ensemble des Justes reconnus en Israël par l'Institut Yad Vashem, qui sont plus de 21 000 au 1^{er} janvier 2007, ce qui montre en même temps qu'ils étaient une infime minorité en Europe, même si tous n'ont pas tous été encore reconnus comme tels.

J'aimerais vous dire aussi, si vous me le permettez, que cette salle a eu l'occasion d'accueillir la présence de Monsieur Claude Lanzmann, à l'initiative également du Département de l'Instruction Publique. Nous avons vécu ici même avec lui, à l'occasion d'un extrait du film *Shoah*, un moment privilégié d'échange entre Monsieur Claude Lanzmann et l'ensemble du public, des collégienne, des collégiens, des élèves du cycle d'orientation.

Cela a été un accès facilité, un échange libre qui a été extraordinairement vécu et qui permet de dire aujourd'hui que ce film est à disposition comme bien d'autres matériels pédagogiques dans l'ensemble des écoles genevoises et que ce film sera évidemment rejoint par ce formidable ouvrage, dont je me réjouis de m'adonner à la lecture, à savoir le livre de François Wisard, qui est consacré aux Justes de Suisse.

Mesdames et Messieurs, pour terminer ce modeste propos je me permettrai une seule citation qui est tirée d'une préface directement issue du livre consacré à

«Il est souvent difficile de se rendre compte au moment où nous sommes en train de glisser vers quelque chose d'incompréhensible.»

Paul Grüninger, écrit par Stéphane Keller, et qui est de l'ancienne Présidente de la Confédération, Mme Ruth Dreyfus. Elle met en évidence, je crois, le devoir de responsabilité de chacun et la difficulté qu'il y a d'y faire face.

«Il y eut dans notre pays, au nom abusif de la raison d'Etat, un vacillement progressif des principes, une multitude de directives policières qui ont transformé peu à peu le visage de la justice jusqu'à la rendre méconnaissable. Le droit cesse d'être une référence stable et fiable, la conscience des Justes prend alors le relais. Heureusement».



Allocution de M. Pascal Couchepin, Président de la Confédération, Chef du Département fédéral de l'Intérieur

Permettez-moi d'abord de vous remercier de m'avoir invité à cette soirée d'hommage aux Justes de Suisse. C'est avec plaisir que je vous apporte les salutations du Conseil fédéral.

Un grand nombre de manifestations sont organisées à travers le monde dans le cadre de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste.

Je me réjouis que la Suisse s'y associe activement depuis plusieurs années, que ce soit dans les établissements scolaires, par un message du président de la Confédération ou encore au travers de manifestations organisées par des institutions privées. Je salue l'initiative de la CICAD de ce soir.

Comment est-on parvenu, en une génération et au cœur de l'Europe, à la destruction planifiée de tout un peuple et au recours à des moyens scientifiques et industriels modernes pour la mettre en œuvre? Et cela à l'instigation des dirigeants de l'une des nations les plus cultivées de l'Histoire!

Pourquoi aux millions de victimes militaires et civiles d'une guerre globale sont venues s'ajouter les millions de victimes – juives, sinti, roms, handicapées, homosexuelles, et autres encore – qu'une idéologie avait jugées inférieures, que les adeptes de cette idéologie avaient stigmatisées, dépouillées, envoyées à la mort?

L'Holocauste est un événement unique dans l'histoire de l'humanité, par son ampleur, les moyens mis en œuvre, la perversité de l'idéologie qui l'a inspiré.

Si l'on me permet une comparaison, je dirais que l'Holocauste est du point de vue de la civilisation comme le glissement d'un immense pan de montagne qui menaçait de tout emporter. Par sa radicalité, c'est, à l'aune des civilisations, un événement d'ampleur tectonique.

Et les Justes sont ceux qui, finalement, ont empêché le terrain, l'humanité tout entière, de glisser dans le néant moral. Grâce à eux, on ne perd pas la confiance dans l'humanité, dans sa capacité de résistance au Mal presque absolu.

La Suisse a été épargnée par la guerre. Elle a conservé ses institutions démocratiques. Elle a accueilli des milliers de réfugiés.

Néanmoins, l'introduction par notre pays d'un «J» dans les passeports de citoyens fuyant le III^e Reich, la fermeture quatre ans plus tard de nos frontières à des êtres humains voulant échapper aux déportations planifiées par un empire au faîte de sa puissance ont été, et resteront, des décisions contraires à notre tradition humanitaire.

Face à ces décisions prises en 1938 et en 1942, comment ne pas songer aux paroles qui ont retenti dans un temple de Lyon au lendemain de la défaite française de 1940?



«Comment est-on parvenu, en une génération et au cœur de l'Europe, à la destruction planifiée de tout un peuple et au recours à des moyens scientifiques et industriels modernes pour la mettre en œuvre?»

«Ces citoyens se sont levés à un moment crucial de l'Histoire. Ils se sont comportés en êtres humains, agissant en fonction d'une conscience droite. Responsables, ils ont choisi d'écouter leur conscience, de désobéir à l'Etat, au péril de leur vie.»

A un moment où beaucoup reniaient leurs principes et leur conscience face à un Reich tout puissant, un pasteur neuchâtelois (Roland de Pury) clamait: «*Déjà les gens regrettent d'avoir fait cette guerre parce qu'ils l'ont perdue. Mais alors, c'est la victoire qui donne raison? Et la défaite qui donne tort? C'est le succès qui détermine la vérité? Est-ce là ce que vingt siècles de christianisme ont enseigné à la France?*»

Ce pasteur, même emprisonné plusieurs mois en 1943 par la Gestapo, n'a jamais douté de la légitimité de son combat dans la Résistance, ni du secours qu'il a apporté avec son épouse aux persécutés.

Des dizaines d'autres citoyens suisses ont agi avec la même conscience droite, avec le même courage au cœur d'une Europe victime de la barbarie nazie.

Des membres du Secours suisse aux enfants ont convoyé à travers la France occupée et jusque dans notre pays une dizaine de jeunes persécutés. Ils ont soulagé des souffrances dans des homes et des maternités. Ils ont empêché la déportation de plusieurs êtres humains depuis des camps d'internement du Sud de la France.

Dans plusieurs établissements religieux, couvents ou paroisses, d'autres compatriotes ont hébergé des fugitifs, parfois des années durant, en Savoie, dans le Sud-Ouest, le Gard, le Nord de la France, et j'en passe.

Des particuliers, des gouvernantes ont aussi caché des amis, les sauvant de la déportation. Des gestes similaires sont attestés à Francfort, à Bruxelles, à Budapest.

D'autres Suisses ont pris des risques pour aider des fugitifs à passer la frontière, valaisanne, genevoise ou encore schaffhousoise, ou leur éviter le refoulement, à Champéry, Saint-Gall ou dans les Grisons. Certains ont allié sauvetage et combat dans la Résistance.

Des délégués du Comité international de la Croix-Rouge ont sauvé des vies en Allemagne et en Hongrie. A Budapest, des collaborateurs de la légation suisse ont usé de toutes les ficelles qu'offre une diplomatie des bons offices pour sauver des dizaines de milliers de Juifs.

Ces citoyens se sont levés à un moment crucial de l'Histoire. Ils se sont comportés en êtres humains, agissant en fonction d'une conscience droite. Responsables, ils ont choisi d'écouter leur conscience, de désobéir à l'Etat, au péril de leur vie.

Ces actes de courage sont restés longtemps méconnus, voire inconnus.

Ils ont aussi valu parfois à leurs auteurs de perdre leur liberté, leur emploi ou l'estime de leurs voisins. On découvrira, ou redécouvrira, les noms et visages de ces êtres courageux dans la publication présentée ce soir.

«Qui sauve une vie, sauve l’humanité entière» , lit-on sur la médaille que le mémorial Yad Vashem leur a décernée.

Certains Justes de Suisse ont sauvé une vie, d’autres en ont sauvé beaucoup.

Le message primordial que tous nous délivrent demeure le même: si au temps de la Shoah, ils ont choisi l'aide et la compassion plutôt que l'indifférence ou l'oppression, cela veut dire que nous et nos enfants sommes capables d'agir de même lorsque notre voisin sera persécuté pour l'unique raison qu'il est différent.

La valeur de ce message est immense. Au nom du Conseil fédéral, je tiens à exprimer mon profond respect devant tant de courage et d'abnégation.

Je tiens également à exprimer aux Justes de Suisse ma vive gratitude, pour avoir, dans notre pays et dans tant d'autres pays européens, arraché des vies à une destruction planifiée.

Ainsi, ils ont maintenu bien haut la flamme de l'espoir et contribué à préserver l'image d'une Suisse toujours prête à s'engager au secours des victimes.

Les actes des Justes de Suisse ne dédouanent pas d'autres concitoyens de leurs manquements durant ces années sombres.

Ils nous engagent à rechercher, toujours et partout, un comportement digne d'un être humain. Les Justes sont un modèle et je leur suis reconnaissant de nous apporter lumière et espoir.



Témoignages

de M^{me} Hanne Liebmann
et de M. August Bohny, Juste parmi les Nations

(questions et traduction de l'anglais par M. Pierre Sauvage,
Président de l'Association des Amis du Chambon)

Pierre Sauvage (P.S.): Avant de vous présenter davantage M. August Bohny, et de donner aussi la parole à Hanne Liebman, je tiens à vous dire combien je suis content et honoré de participer à cet hommage aux Justes de Suisse et donc, notamment, à August Bohny. Pendant la Seconde Guerre mondiale, M. Bohny a œuvré au Chambon sur Lignon, en Haute Loire, en France; un coin perdu dans la montagne. Un coin qui s'est transformé en havre de refuge pour tous les persécutés, et donc pour les Juifs, dont mes parents, ma mère étant enceinte. C'est là que j'eus donc moi-même la chance de naître et de survivre. Comme M. Bohny et le Secours suisse ont contribué de façon importante à l'esprit du village (j'en parle dans mon documentaire *Les armes de l'esprit*, dont il y avait un extrait dans ce que vous venez de voir), permettez-moi, M. Bohny, de vous dire que c'est non seulement grâce à vous que je suis ici ce soir, mais que c'est aussi, en partie, à grâce à vous que j'ai pu exister.

Hanne, vous étiez une jeune Juive allemande, dans une des maisons d'enfants du Secours suisse. Quels sont vos souvenirs marquants de cette époque, quelles étaient les circonstances dans lesquelles vous viviez et quels sont vos souvenirs de M. Bohny?

Hanne Liebmann (H.L.): Il y a eu une nuit, à la fin d'août 1942, où les gendarmes sont venus pour nous arrêter. Nous étions huit jeunes enfants, placés durant la nuit dans la maison dont M. Bohny était responsable, avec Friedel [sa femme]. La police est venue, pour nous interroger, chacun de nous séparément. Et M. Bohny, après de longues discussions, a réussi à créer un doute suffisant dans l'esprit des gendarmes, en les persuadant que nous étions sous la protection du Secours aux Enfants de la Croix-Rouge Suisse.

Finalement, les gendarmes sont partis en disant qu'ils reviendraient au matin et qu'il faudrait que les enfants restent dans la maison. Si ce qu'avait dit M. Bohny n'était pas vrai, les gendarmes reviendraient pour prendre les enfants. M. Bohny n'a pas tenu compte de la menace.

Il devait être 5 heures du matin, il a dit à tous les enfants de partir et d'aller se cacher dans les bois, il y a beaucoup de bois aux environs du Chambon. Ils ont passé la journée dans les bois et, le soir, des gens sont venus pour les emmener dans des cachettes.

Si Monsieur Bohny n'avait pas réussi à convaincre les gendarmes, les enfants ne seraient pas partis dans les bois, ils n'auraient pas pu être cachés chez des paysans. Ils auraient été arrêtés et le chemin vers Auschwitz aurait commencé.

La France a déporté 11 000 enfants, sans Monsieur Bonhy il y en aurait encore huit de plus.

Il est dit dans le Talmud que sauver une vie c'est sauver le monde entier. Monsieur Bohny a sauvé huit vies en une nuit.



P.S.: M. Bohny, revenons un peu en arrière, en 1941. Vous étiez un jeune homme de Bâle de 22 ans et vous êtes parti au Chambon sur Lignon, de Genève je crois, pour assumer ce qui allait devenir de grandes responsabilités. Comment cela c'est fait?

August Bohny (A.B.): Je suis parti le 7 mai 1941; j'ai commencé d'abord mon travail en Haute Savoie, à Talloires, pendant l'été, et en automne, je suis monté au Chambon, où il y avait déjà un petit groupe d'enfants. Et là, on m'a demandé de continuer le travail. Au début, il y avait 16 enfants; à la fin, on avait cinq maisons avec 200 enfants qui restaient là quatre à six mois, avant de changer.

En tout, environ 600 enfants ont pu profiter du secours au Chambon. Je suis très content qu'on ait pu faire ça.

P.S.: Tous les enfants qui sont passés chez vous semblent avoir gardé un bon souvenir de ce séjour malgré les circonstances épouvantables de l'époque. Comment avez-vous fait?

A.B.: J'étais persuadé qu'on pouvait faire quelque chose. Il ne faut pas perdre le courage, même dans des périodes extrêmement difficiles. Il y avait un mot que j'utilisais souvent: c'est le mot «attaquons». Quand il y avait un nouveau problème: «attaquons», il faut le résoudre. Je l'ai fait pendant ces quatre années, je l'ai fait ensuite pour les actions que j'ai eues à mener en Suisse pour les enfants de Buchenwald et je l'ai fait plus tard avec les enfants handicapés qu'on m'a confiés pendant ma période de travail en Suisse.

Je pourrai encore raconter pas mal de choses, mais c'est toujours cette confiance, cette idée qu'il faut y aller, «attaquons», il ne faut pas abandonner, il faut y aller et dire merci quand on a la santé et la force pour faire quelque chose.

P.S.: Nous savons tous les trois que ce qui s'est passé au Chambon sur Lignon et dans les environs à cette époque était très exceptionnel. Comment vous expliquez ce qui s'est passé là-bas, ce havre de refuge où environ 5000 juifs, à un moment donné pendant les 4 longues années de la guerre, ont trouvé refuge (pas tous au même moment, parce que le Chambon s'est également transformé en plaque tournante, notamment vers la Suisse)? Et vous, et celle qui devint votre épouse, Friedel Reiter, avez tant contribué à ce qui s'est fait là-bas. Comment expliquez-vous ce qui s'est passé au Chambon?

A.B.: Le Chambon, c'était un terrain un peu isolé, il y avait la montagne, la forêt, beaucoup de paysans. Il y avait différents groupements religieux qui étaient déjà là et tous s'entendaient bien. Chaque groupement prenait ses responsabilités, donc il y avait un peu une concurrence entre les différents groupements et c'est ainsi qu'on a pu faire monter énormément d'enfants au Chambon. Avant la guerre,

August Bohny:
«J'étais persuadé qu'on pouvait faire quelque chose. Il ne faut pas perdre le courage, même dans des périodes extrêmement difficiles.»



Hanne Liebmann:
 «Si Monsieur Bohny n'avait pas réussi à convaincre les gendarmes, les enfants ne seraient pas partis dans les bois, ils n'auraient pas pu être cachés chez des paysans. Ils auraient été arrêtés et le chemin vers Auschwitz aurait commencé.
 La France a déporté 11 000 enfants, sans Monsieur Bonhy il y en aurait encore huit de plus.»

on a fait monter les enfants des ouvriers de St Etienne, pendant l'été, pour qu'ils puissent se remettre, et pendant la guerre on a eu des enfants de tous les pays. C'était une action, pour moi, incroyable. Je dirigeais encore le chœur d'hommes et je jouais de l'orgue à l'église pour les grandes fêtes, pour Noël par exemple; protestants, catholiques, Armée du salut, des groupes qui sont venus là et chaque groupe a participé et ensemble on était heureux de chanter pour Noël.

P.S.: Justement, on chantait beaucoup et les enfants chantaient beaucoup; et vous nous avez permis d'entendre un peu d'accordéon (je dois vous dire que c'est le même accordéon que Monsieur Bohny avait au Chambon, à cette époque, et dont il jouait constamment). Quelle était l'importance de la chanson?

A.B.: Après chaque repas, on chantait encore 20 minutes, une demi-heure. Les enfants qui étaient là dans les maisons savaient au fond plus de chants suisses, par exemple, que beaucoup d'enfants suisses. Parce que, continuellement, on chantait et ils les apprenaient. Et ça donnait une atmosphère, quand on peut chanter ensemble, quand il y a l'accordéon qui accompagne, il y avait aussi parfois un piano. Et cette atmosphère était importante pour les enfants.

P.S.: Hanne, je voudrais revenir à vous: vous avez eu des rapports avec la Suisse par la suite?

H.L.: Je suis partie de France, toute seule, en février 1943. J'ai pris le train, et j'ai rencontré M. Bohny, et à ce jour, je ne sais toujours pas si c'était un pur hasard, où s'il était là, en quelque sorte, pour veiller. Quoi qu'il en soit, je suis venue en Suisse et j'y ai habité pendant 5 ans; mon ami, à l'époque, était déjà venu en Suisse. Nous nous sommes mariés en Suisse, ici à Genève, et nous avons vécu ici dans des maisons de réfugiés. Nous avons quitté la Suisse en février 1948.

P.S.: Monsieur Bohny, quel était le plus difficile à cet époque, pour vous?

A.B.: Etre prudent avec les autorités. On nous témoignait beaucoup de sympathie, par exemple quand il y avait des restes chez l'épicier, il nous l'apportait; comme ça on était soutenu. C'était un préfet lorrain, qui avait une certaine sympathie, qui est venu plusieurs fois chez nous. On s'est trouvé être en bon contact. J'étais assez jeune quand j'ai commencé ce travail, j'avais un peu plus de 20 ans. Mais c'était extraordinaire.

P.S.: Une dernière question: une des règles dans les maisons d'enfants du Secours suisse qui m'a toujours beaucoup touché, c'est que vous vouliez que l'on dise «bonne nuit» individuellement à chacun des enfants. Pourquoi c'était important?

A.B.: Je ne voulais pas les laisser aller seuls au lit: ils n'avaient pas leurs parents. Alors tous les soirs, je faisais la tournée dans les dortoirs et je donnais la main à chaque enfant pour lui dire directement «bonne nuit, dors bien, rêve bien, à demain matin».

Discours du Dr Rolf Bloch, Président du Comité Yad Vashem Suisse

La mémoire doit rester vivante, non seulement pour rappeler la tragédie des victimes juives innocentes de l'Holocauste mais aussi pour rappeler les Justes des Nations, non juifs, qui quelques fois au péril de leur propre vie, ont sauvé la vie d'au moins quelques-uns des Juifs traqués et destinés à une mort atroce. Des enfants, des femmes, des hommes, des familles.

Parmi les quelques milliers de Justes de différentes nations, il y a aussi des citoyens suisses auxquels nous rendons hommage ce soir.

En premier lieu, il faut se souvenir de ces Justes, de ces hommes et de ces femmes, en témoignage de gratitude pour ce qu'ils ont fait par humanité, par conviction profonde ou par pitié, émus par le sort de ceux qui sont venus frapper à leur porte.

«*Celui qui sauve un être humain sauve le monde*» dit un dicton juif. Et les Justes qui ont sauvé ensemble des centaines, voire quelques milliers d'êtres humains ont sauvé également la solidarité, la fraternité, l'amour du prochain le monde tel qu'il devrait être.

Le peuple juif ne remerciera jamais assez ceux qui ont agit ainsi. L'allée des Justes à Yad Vashem à Jérusalem, où pour chacun d'eux un arbre a été planté, témoigne de cette reconnaissance, en donnant suite à une demande ou a un témoignage par un de ceux qui ont bénéficié d'une telle action de sauvetage.

D'autre part, il a été significatif que lors des versements humanitaires du fonds suisse en faveur des victimes de l'Holocauste dans le besoin, les organisations juives ont insisté pour verser, du quota prévu pour les victimes juives, un montant, comme geste symbolique, aux Justes des Nations.

Il y a cependant une deuxième raison de se souvenir de ces Justes. Il est important de comprendre et apprécier que ces interventions salvatrices étaient possibles même à cette époque noire de tourmente, de déferlement de haine et de régime de terreur et que ces hommes et femmes ont pu braver la fureur de la barbarie.

Ils nous ont ainsi appris qu'il reste toujours un champ de manœuvre pour des initiatives personnelles courageuses, un certain libre-arbitre et le sens de la responsabilité.

Cette constatation peut nous servir de guide pour notre façon de penser et surtout d'agir en situation comparable. Parce que ce qui fut possible une fois pourrait se répéter sous une forme ou sous une autre, même si aujourd'hui nous proclamons «*plus jamais ça*».

Pour cette raison aussi, Yad Vashem à Jérusalem n'est pas seulement un musée de l'Holocauste mais a été mandaté en 1953 par le parlement israélien, la Knesset, d'une mission de commémoration.



«Il est important de comprendre et apprécier que ces interventions salvatrices étaient possibles même à cette époque noire de tourmente, de déferlement de haine et de régime de terreur et que ces hommes et femmes ont pu braver la fureur de la barbarie.»



Herbert Herz

Yad Vashem est aussi un centre de recherche et d'étude. Ce centre développe également une méthode pour enseigner et tirer des leçons de cette rupture de civilisation que constitue la Shoah.

Par sa participation à la Task Force internationale qui s'occupe de la coordination de l'éducation, du souvenir et de la recherche dans ce contexte, la Suisse a montré sa détermination à prévenir et a proclamé le 27 janvier, date de la libération du camp de la mort d'Auschwitz, comme date de commémoration. Dans plusieurs cantons, cette journée est commémorée dans les écoles.

Notre association des Amis suisses de Yad Vashem soutient cette initiative en organisant des cours pour les instituteurs, expliquant comment parler de la Shoah aux élèves en Suisse; et en Suisse Romande, nous le faisons en collaboration avec la CICAD.

Au nom des Amis suisses de Yad Vashem, je remercie M. Herbert Herz, lui-même bénéficiaire d'un sauveur, d'avoir recherché et récolté les témoignages sur les Justes de Suisse sur le terrain; je remercie M. François Wisard d'en avoir écrit le récit, et la CICAD d'avoir organisé une soirée en l'honneur des Justes de Suisse.

Le grand nombre des participants de ce soir nous montre qu'ils partagent avec toutes les personnes de bonne volonté le désir de rendre hommage aux Justes et de voir en eux un exemple d'action humanitaire courageuse.

Discours de François Wisard, Chef du Service historique du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE)

Assurément, résumer l'ouvrage en quelques minutes ou même donner ici un aperçu des Justes suisses relèverait de la gageure. Plus encore, les visages et le courage exemplaire des femmes et des hommes à qui nous rendons hommage ce soir se laisseront bien mieux découvrir, ou redécouvrir, au travers de la lecture du livre.

Ce soir, je tiens à partager avec vous les sentiments, découvertes et espoirs éprouvés au cours des années de voyage en compagnie de ces femmes et de ces hommes remarquables.

Joie et frustration m'ont accompagné dès l'origine, il y a dix ans, lorsque j'ai été chargé de rédiger, dans l'urgence et en marge d'une exposition à Berne, une série de notices biographiques sur les Justes suisses.

Joie parce que l'occasion m'était offerte de découvrir des êtres humains, dans le plein sens du terme.

Joie aussi d'avoir pu nouer un dialogue avec une personne à qui cette soirée doit énormément et à qui j'exprime ici ma profonde gratitude: Monsieur Herbert Herz, délégué de Yad Vashem pour la Suisse. Monsieur Herz, qui m'a ouvert ses archives, a été un artisan inlassable de la reconnaissance de nouveaux Justes.

Joie, enfin, d'avoir pu, grâce à la CICAD, reprendre en 2005 le voyage avec les Justes, trop rapidement interrompu en 1998. Que ses responsables en soient sincèrement remerciés.

Ce voyage a pourtant eu un caractère particulier, et très frustrant. J'ai renoncé à nouer contact avec les rares Justes encore en vie ou avec les familles de celles et ceux qui nous ont quittés.

Pourquoi? Le caractère condensé de l'ouvrage aurait permis de reprendre seulement une infime partie des informations que ces personnes m'auraient confiées. Trois heures d'entretien pour deux lignes. Ces personnes en auraient été, à juste titre, déçues. Et j'aurais eu le sentiment, insupportable, de les avoir trompées.

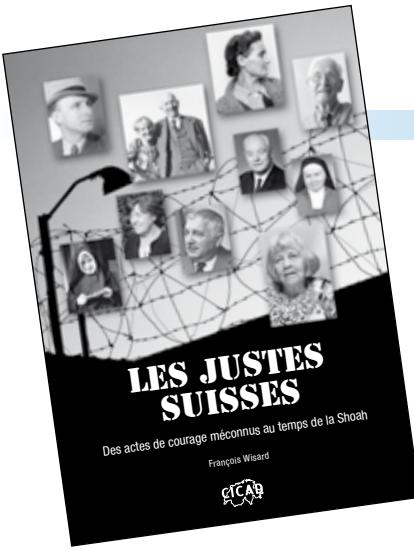
Préférence a donc été donnée à une collecte d'informations dans des livres et articles, ainsi que dans les archives de Monsieur Herz. Les deux seules exceptions, mes deux seules rencontres – avec Monsieur Milorad Tosic et avec la famille de Madame Anna Paszkiewicz – découlent d'une absence totale d'informations écrites à leur sujet.

Je remercie de leur compréhension les Justes et leurs familles avec qui je n'ai pas recherché le contact. Grande frustration pour moi, mais intime conviction qu'il s'agissait de la moins mauvaise solution.

Partir à la recherche de Justes conduit à des découvertes souvent déconcertantes.



«L'humilité des Justes, leur conviction qu'ils ont agi de manière tout à fait normale et évidente, constitue sans doute une des découvertes les plus poignantes.»



«Qu'un nombre si considérable de femmes et d'hommes d'Eglise – catholiques tout autant que réformés – aient mis en péril leur vie ou leur liberté pour porter secours à des persécutés d'une autre confession, à des êtres humains que, souvent, ils ne connaissaient même pas, nous offre un beau sujet de méditation à une époque marquée de malentendus et tensions entre communautés religieuses.»

Première découverte: la grande difficulté, à mon sens même: l'impossibilité, d'établir une liste complète et satisfaisante des Justes d'un pays.

Aux problèmes des modifications de frontière et de double-nationalité s'ajoute celui du critère à retenir: nationalité au moment de l'action ou au moment de la remise de la médaille? Ou encore pays dans lequel le sauvetage s'est déroulé? Et où placer les femmes mariées: les étrangères devenaient automatiquement suisses et les Suisseuses perdaient leur nationalité.

Aussi, en fin d'ouvrage, le lecteur découvrira non pas une liste – celle des Justes suisses – mais bien plusieurs listes. La plus longue, celle des Justes qui possédaient la nationalité suisse au moment du sauvetage, comporte 60 noms.

Deuxième découverte: la part très importante des femmes ou encore des couples parmi ces Justes. Et la part tout aussi remarquable des personnes au service d'une institution religieuse.

Qui part à la recherche des Justes suisses s'attend peut-être à rencontrer beaucoup d'autres Paul Grüninger ou Carl Lutz. Or il découvrira, parmi d'autres, les Sœurs Berchmans, Gutzwiler ou Zufferey; les époux Calame-Rosset, Francken ou Marclay; les pasteurs Curtet, de Pury ou Wasserfallen et leurs épouses.

Qu'un nombre si considérable de femmes et d'hommes d'Eglise – catholiques tout autant que réformés – aient mis en péril leur vie ou leur liberté pour porter secours à des persécutés d'une autre confession, à des êtres humains que, souvent, ils ne connaissaient même pas, nous offre un beau sujet de méditation à une époque marquée de malentendus et tensions entre communautés religieuses.

Enfin, l'humilité des Justes, leur conviction qu'ils ont agi de manière tout à fait normale et évidente, constitue sans doute une des découvertes les plus poignantes.

Comment ne pas être ému par ce témoignage d'une fille de Juste: «*J'ai oublié une partie des noms et des faits que mon père citait, et c'était très rare qu'il le fasse. Ce qu'il a noté après la guerre, quelques heures avant sa mort, il nous a demandé à mon mari et à moi de tout brûler.*»

Que cela nous plaise ou non, les Justes ne se considèrent pas comme des héros. August Bohny, dont j'ai fait ce soir la connaissance, avec grand plaisir, l'a rappelé dans la presse dominicale.

L'historien, comme d'autres sans doute, aime bien avoir le mot de la fin. Ce soir, j'exprimerai l'espoir inverse. Que cet ouvrage débouche sur d'autres recherches. Que la reconnaissance de nouveaux Justes se poursuive. Et que tout ceci débouche sur un effort éducatif.

Beaucoup a déjà été écrit, en tous les cas sur certains Justes. Mais beaucoup

reste aussi à découvrir, en particulier dans les archives et par le biais d'entretiens. Je formule l'espoir que d'autres reprennent le flambeau.

Depuis bientôt un demi-siècle, plus de 20 000 Justes ont été honorés de par le monde. Fort heureusement, ce mouvement se poursuit. Ainsi, dans 15 jours, on pourra allonger la liste des pays dans lesquels des Justes de nationalité suisse ont œuvré. À la France, la Suisse, l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne et la Hongrie, on pourra désormais ajouter l'Italie. En effet, une cérémonie de remise de médaille honoraire Anna Riesen, une Suissesse qui a sauvé à Rome son futur mari, Joachim Flescher.

Pourrait-on trouver plus bel exemple pour illustrer ce message non pas décourageant, mais encourageant: sitôt écrite, l'histoire des Justes est dépassée.

Le message que les actes des Justes nous délivre ne sera, quant à lui, jamais dépassé. Il a une valeur éternelle et une portée universelle. Et c'est ici – les conférenciers qui suivront l'exprimeront mieux que moi – que les pédagogues prennent le relais des historiens.



Discours de Mme Françoise Saudan, ancienne conseillère aux Etats, ancienne Présidente de la Commission de Grâce et de Réhabilitation



«L'objet et le but de la loi est l'annulation des jugements pénaux et la réhabilitation des personnes qui en font la requête. Le renvoi à «l'optique actuelle» ne doit pas constituer une critique de l'activité de la justice de l'époque mais fait référence explicitement à ce qui aujourd'hui est ressenti comme une violation grave de la justice.»

Le comportement de la Suisse lors de la deuxième guerre mondiale a suscité de nombreux débats et interrogations pendant la deuxième moitié des années 1990. Les conséquences d'une stricte et renforcée politique de neutralité, le rôle de la Banque nationale, l'affaire des fonds en déshérence, la fermeture des frontières, le refoulement des réfugiés ont été au cœur des débats. Mais une question était restée ouverte: comment, en regard de «l'optique actuelle» reconnue par la communauté internationale, rendre justice à celles et ceux qui ont été condamnés pénalement sur la base des lois en vigueur à l'époque pour avoir aidé des personnes victimes du nazisme et du fascisme à trouver refuge en Suisse sans critiquer la justice de l'époque qui ne faisait qu'appliquer les lois en vigueur.

L'acceptation de l'initiative Reichsteiner par le Conseil national le 15 décembre 2000 a permis d'ouvrir le débat.

La législation en vigueur offrait quatre possibilités au législateur:

- 1) l'amnistie, qui annule les effets d'une disposition pénale pour des groupes entiers de personnes sans que les individus visés par l'amnistie ne soient désignés;
- 2) la grâce, remise totale ou partielle pour une personne en particulier, d'une peine entrée en force ou la conversion d'une peine en une peine plus favorable;
- 3) l'annulation de certains jugements pénaux, qui posait le problème de la réparation des dommages intervenus;
- 4) la réhabilitation, qui ne permettait pas de répondre au but de l'initiative.

La nécessité de créer un nouvel instrument était donc évidente, car il devait prévoir la combinaison de deux éléments: l'annulation d'un nombre indéterminé de jugements et les personnes qui pouvaient être mises au bénéfice de cette norme générale et abstraite. D'où la création de ce nouvel instrument: la réhabilitation sui generis, qui est une combinaison de réglementation avec d'une part des normes juridiques générales et abstraites et d'autre part des actes individuels et concrets.

Avec comme conséquence l'élargissement des compétences de la commission de grâce à l'examen des demandes qui lui seraient soumises sur la base de la nouvelle législation.

L'objet et le but de la loi est l'annulation des jugements pénaux et la réhabilitation des personnes qui en font la requête. Le renvoi à «l'optique actuelle» ne doit pas constituer une critique de l'activité de la justice de l'époque mais fait référence explicitement à ce qui aujourd'hui est ressenti comme une violation grave de la justice.

Le champ d'application de la loi a été limité aux personnes condamnées pour avoir porté secours aux réfugiés persécutés par le régime nazi et non pas - comme le



demandait l'initiative - aux jugements prononcés contre les Suisses qui ont lutté contre le nazisme et le fascisme en s'engageant dans la Résistance française ou au sein des Brigades internationales espagnoles.

Le projet de loi est limité dans le temps. Entrée en vigueur le 1er janvier 2004; les demandes doivent être déposées jusqu'au 31 décembre 2008 ou, en cas de retard excusable, au 31 décembre 2011.

La procédure est gratuite, les décisions de la commission sont sans appel et n'ouvrent aucun droit à des dommages et intérêts ni indemnités pour tort moral, la publication des décisions de la commission est subordonnée au consentement du requérant.

Le nombre des cas traités entre 2004 et 2007 s'élèvent à 119 dont 68 résultent des recherches effectuées par la Commission dans les Archives fédérales, 48 à la demande de la fondation Paul Grüninger et 3 seulement sur demande des personnes condamnées ou de leurs proches.

La commission, soucieuse d'effectuer un travail en profondeur, a étudié dans quelle mesure des recherches historiques pouvaient être entreprises de façon à retrouver une grande partie des condamnations de l'époque qui tombaient sous le coup de la loi. A cette fin, nous avons décidé, d'une part, d'entreprendre des recherches aux archives fédérales et plus particulièrement dans les archives des tribunaux militaires territoriaux qui à partir de la fin de l'année 1940 ont prononcé des condamnations pour aide à la fuite. Nous avons également encouragé les cantons à continuer les recherches.

En conclusion, le travail au sein de cette commission a été une expérience parmi les plus enrichissantes de mon activité parlementaire mais une interrogation majeure subsiste à mes yeux: pourquoi si peu de demandes directes?

Discours de Bernard Wicht,

membre du Comité de direction du Secrétariat général de la Conférence suisse des Directeurs Cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP), Chef de l'Unité de coordination Culture & Société, organisations internationales

Le sigle «CDIP» mérite quelques petites explications – les mauvaises langues disant parfois que c'est le secret le mieux gardé du pays. La CDIP est la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique, et en tant que «Ministre de l'éducation» du canton de Genève, le Conseiller d'Etat Charles Beer en est l'un des 26 membres.

En effet, en qualité d'Etat fédéral, la Suisse ne connaît pas de ministère national de l'éducation, celle-ci relevant de la souveraineté cantonale. Ceci correspond également à notre diversité linguistique et culturelle ainsi qu'à nos différentes identités locales et régionales.

C'est pourquoi la décision concernant l'instauration de la Journée de la Mémoire dans les établissements scolaires n'a pas fait l'objet d'un Arrêté fédéral, mais bel et bien d'une décision prise à l'unanimité par les 26 Directrices et Directeurs cantonaux de l'Instruction publique réunis en Assemblée plénière le 12 juin 2003. La première Journée de la Mémoire s'est déroulée le 27 janvier 2004. Le choix de cette date s'explique en raison de son caractère particulièrement symbolique: comme vous le savez tous c'est le jour de la libération du camp de concentration d'Auschwitz par l'Armée Rouge, en 1945. Signalons que cette date a été également retenue par les Nations Unies.



«Je pense que l'on peut voir - quatre ans après le lancement de la Journée de la Mémoire - «le verre plutôt à moitié plein qu'à moitié vide», tout en étant conscients qu'il reste encore beaucoup de travail à faire...»

Quatre ans après le lancement de la première Journée de la Mémoire dans les écoles suisses, quel premier bilan peut-on tirer? Où en est-on? Je crois que cette soirée en est une des illustrations et j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure. On peut dire que la décision de la CDIP de 2003 a été mise en œuvre d'une manière très «suisse», à savoir par des initiatives très différentes selon les cantons, correspondant à chaque fois à une approche spécifique du sujet. J'aimerais en signaler quelques-unes.

A tout seigneur tout honneur, je commencerai par le canton de Genève qui, outre la Journée de la Mémoire, développe un programme important et de nombreuses activités dans ce domaine. Signalons en particulier l'accent mis sur les moyens d'enseignement. Je pense ici notamment au manuel du Professeur Charles Heimberg intitulé, *Le rapport Bergier à l'usage des élèves*, et qui est à disposition de tous les enseignants et de tous les élèves de langue française en Suisse. Je pense également aux travaux de la Haute école de travail social, spécialement aux publications de la Professeur Monique Eckmann concernant la lutte contre l'antisémitisme et le racisme. Mentionnons encore le DVD «Survivre et témoigner» contenant des témoignages de survivants de cette période.

Si on franchit la Sarine, on trouve également en Suisse alémanique un grand nombre de moyens d'enseignement de grande qualité touchant aussi bien la mémoire de l'Holocauste proprement dite que l'histoire de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Il y a donc, de ce point de vue, tant dans les

cantons francophones que germanophones, une assez grande diversité mais aussi une assez grande abondance de moyens.

J'aimerais encore relever brièvement la création de plusieurs sites internet consacrés spécifiquement à cette question. Dans le canton de Bâle, un site appelé *History Helpline* permet aux enseignants et aux élèves de poser directement leurs questions en ligne sur la Shoah et sur la Seconde Guerre mondiale. Le canton du Tessin a fait de même et travaille également en étroite relation avec la région voisine d'Italie. Le canton de Lucerne a aussi adopté la voie électronique, en permettant à tous les élèves et tous les enseignants de télécharger, directement sur leur PC, un manuel d'enseignement contenant texte et illustrations.

Ceci indique qu'une décision prise par 26 Directrices et Directeurs de l'instruction publique peut faire l'objet d'une mise en œuvre très variée. Et c'est tant mieux ! parce qu'avec une décision prise par 26 cantons, on est rarement seul.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier vivement le Président de la CICAD et toute son équipe ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont collaboré à l'organisation de cette manifestation. Car, la décision du 12 juin 2003 vit non seulement par les initiatives que je viens de signaler dans les écoles et dans les cantons, mais aussi en grande partie grâce à des associations telles que la vôtre, Monsieur le Président. Il y a ainsi la CICAD à Genève, la Fondation Erziehung zur Toleranz à Zurich ainsi que la Fondation Tamach également à Zurich, qui fête d'ailleurs cette année son dixième anniversaire. Il y en a encore beaucoup d'autres et j'en oublie. Je vous redis un grand merci parce que vous nous aidez par votre dynamisme, par votre action, à donner à cette décision chaque année un peu plus de contenu, chaque année un peu plus de substance et à promouvoir toujours plus cet enseignement de la Mémoire de l'Holocauste.

En conclusion, et sans vouloir tomber dans l'autosatisfaction, je pense néanmoins que l'on peut voir - quatre ans après le lancement de la Journée de la Mémoire – «le verre plutôt à moitié plein qu'à moitié vide», tout en étant conscients qu'il reste encore beaucoup de travail à faire et en vous remerciant d'ores et déjà de votre appui pour les années à venir.



Discours de M. Jacques Pitteloud,

Chef du Secrétariat politique du DFAE, Chef de la délégation suisse auprès de l'ITF (Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research)

L'hommage que nous rendons ce soir aux Justes de Suisse s'achève en éclairant deux dimensions, internationale et éducative. Nul hasard, tant ces deux dimensions sont essentielles.

La dimension internationale découle bien sûr de l'histoire même des Justes de Suisse. La grande majorité de ces femmes et de ces hommes ont œuvré non pas en Suisse, mais bien à l'étranger, dans des pays où régnait la guerre, la persécution et même l'annihilation de l'Autre: en France, à l'image de M. August Bohny qui vient de nous livrer un témoignage émouvant, en Hongrie (à l'image de M. Milorad Tosic qui nous fait l'honneur d'être avec nous ce soir), ou encore en Allemagne ou en Belgique.

L'histoire de ces Justes ne constitue donc pas une histoire purement suisse ou nationale. Elle est au contraire un élément d'une histoire commune au-delà des frontières.

Quant au message que les actes des Justes de Suisse délivrent, il a bien sûr une valeur pour nous, ici, aujourd'hui ou demain, ainsi que pour nos enfants.

Mais ce message a une portée universelle. La destruction de tout un peuple a été planifiée, et largement mise en œuvre, au cœur d'une Europe qui prétendait incarner la civilisation la plus aboutie. Pourtant, face à cette folie meurrière, des femmes et des hommes ont risqué leur vie ou leur liberté de manière désintéressée pour porter secours à des persécutés qui ne partageaient pas leur conviction religieuse et que souvent ils ne connaissaient même pas.

La victoire de l'entraide sur la persécution, de la compassion sur l'indifférence fut possible même aux heures les plus sombres du XX^e siècle. Elle reste donc possible pour chacun, où qu'il se trouve.

Comme l'hommage que nous rendons à «nos» Justes s'ouvre sur l'universel, il s'oriente aussi vers la pédagogie. Qui pourrait nier qu'un hommage intervient généralement trop tard? Et comment ne pas déplorer que trop peu de Justes se trouvent encore aujourd'hui parmi nous?

Néanmoins, cet hommage à des femmes et des hommes qui ont agi avec grand courage ne sera jamais trop tardif s'il contribue à ce que ce que leur courage inspire les générations futures.

Ce passage, il revient à l'éducation de le réaliser, notamment en créant des outils pédagogiques. La Suisse en dispose déjà dans le domaine de l'enseignement de la Shoah – M. Bernard Wicht vient de le rappeler. L'un des plus remarquables, «Survivre et témoigner», a été présenté à Genève il y a précisément une année.

Dans le même sens, je tiens à saluer ici le fait que la publication présentée ce soir connaisse une diffusion gratuite et que ses concepteurs la destinent en priorité aux enseignants.



«La victoire de l'entraide sur la persécution, de la compassion sur l'indifférence fut possible même aux heures les plus sombres du XX^e siècle. Elle reste donc possible pour chacun, où qu'il se trouve.»

S'agissant des Justes comme de la Shoah en général, dimension internationale et dimension éducative sont, vous l'avez bien compris, à la fois essentielles et indissociables. Il existe depuis dix ans un organisme qui l'illustre bien: le Groupe d'action international pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste, plus connu sous son acronyme anglais: ITF.

L'ITF regroupe aujourd'hui 25 Etats, soit la plupart des pays d'Europe ainsi que les Etats-Unis, l'Argentine et Israël. Sur décision du Conseil fédéral, la Suisse a présenté sa candidature en 2004. Elle y a été admise la même année.

Mon prédécesseur à la tête de la délégation suisse auprès de l'ITF, l'Ambassadeur Alexandre Fasel, a eu l'excellente idée de constituer dès 2004 un groupe d'accompagnement, une idée reprise depuis lors par d'autres pays membres.

Ce groupe d'une vingtaine de membres réunit les représentants d'institutions actives en Suisse dans le domaine de l'enseignement et de la recherche sur la Shoah. Il permet à ces institutions de mieux connaître les nouveaux développements à l'échelon international, d'accroître les collaborations, de mieux répercuter à l'étranger les préoccupations et les idées qui apparaissent en Suisse.

Et c'est, du reste, lors d'une des premières réunions de ce groupe d'accompagnement qu'a pris forme l'idée de l'ouvrage présenté ce soir.

Il revient toujours à un diplomate d'assurer la présidence des délégations nationales de l'ITF, afin d'offrir un soutien politique aux travaux des experts. Ceux-ci se réunissent deux fois l'an, tout en maintenant entre-temps des contacts réguliers.

Ces spécialistes échangent leurs expériences, et surtout discutent de problèmes communs aux 25 Etats membres et esquisSENT des solutions. Ainsi de la difficulté à aborder en classe le problème de la Shoah, des pièges à éviter, des thèmes particuliers à aborder. Ces réflexions ont débouché notamment sur des conseils aux enseignants, disponibles en ligne dans nos trois langues officielles, les versions en langue française ayant été du reste réalisées grâce à la délégation suisse.

Parmi les nombreux conseils aux enseignants, relevons-en deux:

«1) Permettez à vos élèves d'étudier les nombreuses formes de résistance au nazisme.

2) Montrez que la Shoah n'était pas inévitable. La Shoah a eu lieu – nous dit l'ITF – parce que des individus, des groupes et des nations ont pris des décisions – d'agir ou de ne pas agir. Mettre l'accent sur ces décisions offrira une meilleure vision de l'histoire et de la nature humaine et aidera vos étudiants à développer leur esprit critique ».

«Si je suis aujourd'hui un époux et un père comblé, c'est parce qu'aux heures les plus sombres du dernier génocide du XX^e siècle, un homme droit et courageux a risqué la plus horrible des morts pour cacher durant des mois et sauver des machettes celle qui allait devenir mon épouse».



J'ajouterai ceci. En mettant en évidence que des êtres humains ont choisi le secours plutôt que la persécution ou même l'indifférence, on montre que la Shoah, dans son ampleur en tous les cas, n'avait rien d'inévitable.

Maigre consolation, mais surtout message d'espoir, responsabilité civique et devoir politique.

Permettez-moi, en ce jour dont la portée se veut universelle, d'ajouter un hommage personnel à tous les Justes qui, face au déchaînement de folie assassine, ont osé s'opposer à l'implacable logique de la déshumanisation: si je suis aujourd'hui un époux et un père comblé, c'est parce qu'aux heures les plus sombres du dernier génocide du XX^e siècle, un homme droit et courageux a risqué la plus horrible des morts pour cacher durant des mois et sauver des machettes celle qui allait devenir mon épouse. Au nom de tous les rescapés qui ont dû leur salut à ceux qui ont osé refuser l'indicible, au nom de ma petite fille qui, sans l'incroyable rectitude morale d'un Juste, n'aurait jamais eu la chance de voir le jour, au nom de tous les nôtres, je voudrais exprimer notre profonde admiration pour tous ceux qui n'ont pas reculé face au Mal absolu.

En sauvant une vie, ils ont sauvé la Vie.

Conclusion et remerciements

par M^e Philippe A. Grumbach,
Président de la CICAD

Avant de clôturer cette soirée, la CICAD veut adresser ses sincères remerciements à ceux qui ont contribué à sa réussite.

Nos prestigieux orateurs:

- M. Pascal Couchebin, Président de la Confédération;
- M. Charles Beer, Conseiller d'Etat, Président du Département de l'Instruction Publique genevois;
- M. August Bohny, Juste parmi les Nations;
- Mme Hanne Liebmann et M. Pierre Sauvage, venus depuis Los Angeles;
- Dr Rolf Bloch, Président du Comité Yad Vashem Suisse;
- M. François Wisard, Chef du Service historique du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), auteur de l'ouvrage édité par la CICAD *Les Justes suisses*;
- Mme Françoise Saudan, ancienne Conseillère aux Etats, ancienne Présidente de la Commission de Grâce et de Réhabilitation;
- M. Bernard Wicht, membre du Comité de direction du Secrétariat général de la Conférence suisse des Directeurs Cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP), Chef de l'Unité de coordination Culture & société, organisations internationales;
- M. l'Ambassadeur Jacques Pitteloud, Chef du Secrétariat politique du DFAE, Chef de la délégation suisse auprès de l'ITF (Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance and Research);
- M. André Bucher, pour cette sculpture exceptionnelle, réalisée pour cette soirée d'hommage aux Justes de Suisse;
- Mlle Irma Danon qui a su avec brio assumer sa fonction de Maître de cérémonie;
- M. Roland Jeannet, directeur du Collège André Chavanne, pour nous avoir permis d'organiser cette soirée au sein de son établissement, pour sa disponibilité et son aide;
- les institutions, mécènes et donateurs anonymes; la Fondation Safra, la Fondation Wilsdorf, le Service de lutte contre le racisme de la Confédération suisse, la Georg Waechter Memorial Foundation, la famille Smadja qui, par leur soutien, ont permis que cet événement ait lieu; nous tenons à les remercier pour leur fidèle soutien;



- la fondation Rothschild présente en la personne de Mme la Baronne de Rothschild et de M. Ladak qui, par leur soutien et leur implication ont permis la publication et la diffusion de l'ouvrage *Les Justes suisses*; Mme la Baronne, merci pour votre engagement en faveur d'un travail pédagogique et éducatif qui nous permettra de poursuivre nos travaux auprès des établissements scolaires;
 - pour leur magnifique travail de recherche et de réalisation du film que nous avons visionné ce soir, merci à Diane Zwygart, Cristian Sotto et aux personnes qui y ont collaboré;
 - pour leurs prestations musicales: les enfants du Collège des Coudriers et leur chef, M. Metral, présent ce soir; la chorale des enfants des communautés juives de Genève, MM. Pascal Salomon et Michel Borzykowski;
 - Mmes Sara Benamram, Esther Ackermann, Lili Dardashti, pour avoir organisé et coordonné avec talent les prestations musicales de ce soir;
- je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour saluer le travail colossal effectué par les professionnels de la CICAD afin que cet événement voie le jour; je pense en particulier à Lili, Emilie et Esther;
- last but not least, et j'aimerais qu'il vienne près de moi, je voudrais saluer la cheville ouvrière de la CICAD, celui qui est au cœur de toutes nos actions, Johanne Gurfinkel, qui s'est dépensé sans compter depuis des jours;
- et, surtout, vous tous qui, par votre présence, témoignez de l'importance que revêt une telle cérémonie et de votre soutien à l'initiative qui nous réunit ce soir.



Philippe Grumbach et Johanne Gurfinkel

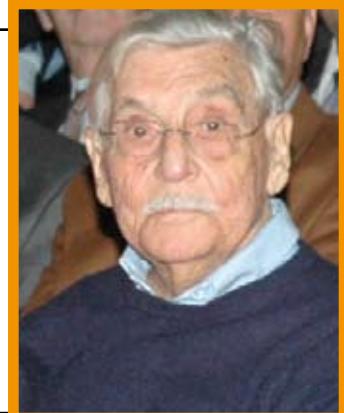
Remise des prix

André Bucher, artiste genevois, célèbre notamment pour ses œuvres réalisées avec la lave des volcans en fusion, a réalisé la sculpture remise aux orateurs qui ont participé à la soirée d'hommage aux Justes de Suisse.

«J'ai voulu créer une œuvre forte, simple, qui, tout en rappelant cette époque sombre (la froideur du métal et du barbelé), évoque l'espoir (la chaleur du personnage en laiton), l'ouverture sur un avenir meilleur».



Une soirée riche de rencontres



A C T E S D E L A S O I RÉE D'HOMMAGE AUX JUSTES DE SUISSE



La Liberté - 29.1.08

SECONDE GUERRE MONDIALE Hommage aux Justes

Les Justes de Suisse ont eu droit à un hommage national pour la première fois, à Genève (voir notre édition d'hier). Environ 500 personnes ont participé à la cérémonie, dont le président de la Confédération Pascal Couchebin.

ATS

Le Nouvelliste - 29.1.08

JOURNÉE DE LA MÉMOIRE DE L'HOLOCAUSTE

L'hommage de Pascal Couchebin

Dans la prolongation de la journée de la mémoire de l'holocauste, le président de la Confédération Pascal Couchebin a rendu hommage hier soir aux «Justes de Suisse». Il a salué l'attitude de ces femmes et hommes qui ont aidé les Juifs persécutés par les nazis.

Selon Pascal Couchebin, les «Justes» sont un modèle pour toutes les générations et délivrent un message d'espoir. Une soixantaine de personnes en Suisse ont reçu la médaille des

Wisard intitulé «Les Justes suisses». Il sera proposé gracieusement aux établissements scolaires de Suisse.

La Journée internationale du 27 janvier nous invite à garder dans notre mémoire le destin tragique des millions de victimes du holocauste durant la seconde Guerre mondiale.

«Cette journée est l'occasion pour nous souvenir qu'en ce moment de l'histoire de l'Europe vi-

SHOAH. Une soixantaine de «Justes» de Suisse seront distingués demain à Genève en présence de Pascal Couchebin. L'occasion de présenter un nouvel ouvrage destiné aux écoles sur ces citoyens

Photo: Corinne Kraft

corinne.kraft@l'express.ch

C'

est un vieux nombril à la chevelure de neige qui vit dans une résidence à Berne. En son nom bon, longtemps dans la guerre, était pas des tout au plus pauvre. Paul Vohsen, et la gloire a marqué sa vie avec des millions. Il meurt tout à peu près, mais dimanche à son frère, à la matinée de



Le Matin Dimanche - 27.1.08

GENF

«Gerechte der Schweiz» geehrt

Une grosse Anzahl illustre Gäste hat den «Gerechten der Schweiz» einen ehrenvollen Anlass gewidmet.



Revue Juive - 1.2.08

AUGUST BOHNY, RETTER JÜDISCHER KINDER WÄHLICH DES ZWEITEN WELTKRIEGS

«Ich selbst fühle mich nicht als Held»

Der 80-jährige Basler August Bohny hat jüdische Kinder aus dem Deutschen Reich gerettet. An einer Holocaust-Gedenkfeier in Genf erhielt er heute zwei Auszeichnungen.

Von Richard Hirschmann, Basel

Der Sohn bildete das Leben von August Bohny nicht so sehr auf den Betrieb seines Lebens ein, sondern in einem Bereich, der ihn interessierte: die Geschichte. An seiner Hochzeit erinnerte ein Koffer mit Dokumenten und Urkunden an seine Taten. Ein Foto zeigt ihn im Kreis seiner Freunde und Familie. Eine andere Aufnahme zeigt ihn mit anderen Menschen, die sich ebenfalls gegen die Nazis gestellt haben.

Die wichtigste Erinnerung an sein Leben ist jedoch eine Zeichnung, die er als Kind gezeichnet hat. Sie zeigt eine Gruppe von Menschen, die sich gegen die Nazis gestellt haben.

Ein Geschenk



Tribune de Genève - 28.1.08

L'histoire peu connue des Justes dévoilée à Genève



HOMMAGE Première, un ouvrage fait la synthèse des Justes suisses, ces hommes et ces femmes qui ont sauvé des juifs pendant la guerre.

Nous devons exprimer toute notre admiration et respect.

Le rédacteur historique s'est penché sur le sujet des Justes, sans négliger des cas particuliers, comme le cas de police suisse. Paul Vohsen, qui a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été libéré par les forces belges.

Il a été arrêté à Bruxelles, mais a été lib

Les musiciens et les chœurs

Trio Cicad



Chorale du Collège des Coudriers
et des communautés juives de Genève



Michel Borzykowski et Pascal Salomon



Impressum

Cette brochure a été éditée par la CICAD

Réalisation de la brochure	Julien Pellet Emilie Audard
Supervision et coordination	Johanne Gurfinkiel
Photos	Joël Benaroch Michel Elkaïm
Création et mise en page de la brochure	Imagic Sàrl, Genève
Impression	Imprimerie Genevoise SA



Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation
40, rue du Stand – Case Postale 5020 – 1211 Genève 11
Tél. 022 321 48 78 – fax: 022 321 55 28 – cicad@cicad.ch – www.cicad.ch